



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 10540-2012 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, afin de modifier les dispositions applicables aux rives des lacs et cours d'eau

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 janvier 2012, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent l'ensemble du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.
3. Une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le jeudi 9 février 2012 à 19 h. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues à cette assemblée.
4. Le projet de règlement de zonage ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Fossambault-sur-le-Lac, ce 23^e jour de janvier 2012.

Jacques Arsenault
Greffier